Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260416-05072026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY.

Étaient représentés : M. Devrig GUIHO par M. Fabrice BIZETTE.
M. Benoît DASSÉ par M. Cédric ALIX.

Était excusé : M. Florian DEROUET.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Fabrice BIZETTE comme secrétaire.

Délibération n° 05-07-2026
Objet : Convention financière et d'utilisation du désherbeur mécanique

Vu le projet de convention envoyé par la mairie de Saint-Onen-La-Chapelle,
Considérant l'intérêt de mutualiser l'acquisition et l'utilisation d'un désherbeur mécanique et sa remorque entre les communes de Saint-Onen-la-Chapelle, Gaël et Irodouër,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention de mise à disposition du matériel serait de 3 ans, non résiliable, renouvelable par avenant. La gestion du planning et la maintenance serait assurées par la commune de Saint-Onen-la-Chapelle. La participation financière pour la commune d'Irodouër s'élèverait à 400 € pour l'acquisition du matériel. Les charges liées à la maintenance annuelle seront divisées entre les trois communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.